

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de QUINCEY 70000

Accusé de réception en préfecture
070-217004332-20241010-D-35-2024-DE
Date de télétransmission : 16/10/2024
Date de réception préfecture : 16/10/2024

Nombre de conseillers
en exercice : 15
présents : 9
votants : 15

L'an deux mille vingt-quatre, et le dix du mois d'octobre à dix-huit heures trente, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L2121-7 et L2122-8 du CGCT (code général des collectivités territoriales), s'est réuni le conseil municipal de la commune de QUINCEY, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 4 octobre 2024, conformément aux articles L2121-10 et L2121-11 du CGCT.

Etaient présents :

M. Bruno BIDOYEN, M. Joseph NICOT, Mme Lucie REYNAUD, Mme Véronique BATISSE, M. Christian CHAUSSALET, Mme Annie BAUMLIN, Mme Séverine CHARLOT, Mme Marie-Noëlle MOUGIN, M. Pierre ARTAUX.

Absents excusés :/

Ont donné pouvoir : M. Romain MUNIER à M. Bruno BIDOYEN

- M. Gilles GARDIENNET à Mme Marie-Noëlle MOUGIN
- Mme Caroline DORMOY à Mme Annie BAUMLIN
- M. Valentin COLLEUILLE à Mme Véronique BATISSE
- Mme Fabienne LEMOINE à M. Christian CHAUSSALET
- Mme Estelle TURAN à Mme Séverine CHARLOT

Mme Véronique BATISSE a été élu(e) secrétaire

OUVERTURE DE SEANCE

Le Maire ouvre la séance en excusant les Conseillers empêchés et en énonçant les pouvoirs donnés.

PROPOSITION D'ACHAT DES PARCELLES CADASTREES AD N° 140-141-142

35/2024

Monsieur le Maire rappelle que les parcelles bâties et non bâties cadastrées AD N° 140-141-142 d'une superficie totale de 2 a 63 ca et situées 2 rue du Moulin de Champdamoy sont en vente auprès de l'agence immobilière STEINER IMMOBILIER, au prix de 60 000.00 €.

Considérant la nécessité pour la commune d'acquérir ces parcelles afin de revitaliser et de redynamiser les activités économiques et commerciales du centre-bourg et y installer deux cellules commerciales dont une destinée à l'épicerie participative (installée actuellement dans un bungalow situé sur la place de la Mairie et gérée par des bénévoles), un logement communal et/ou une salle de réunion.

Considérant que la consultation du Domaine ne se prononce pas sur des projets d'acquisitions d'immeubles d'un montant inférieur à 180 000.€.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante de se prononcer sur une offre d'achat de ces parcelles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Donne son accord et autorise le Maire à faire une proposition d'achat de ces parcelles bâties et non bâties cadastrées AD N° 140-141-142 d'une superficie totale de 2 a 63 ca et situées 2 rue du Moulin de Champdamoy, au prix de quarante mille euros (**40 000.00 €**).
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

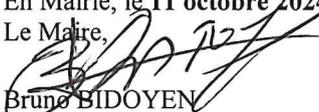
Affiché le **11 octobre 2024**

Pour copie conforme :
La Secrétaire de Séance


Véronique BATISSE

En Mairie, le **11 octobre 2024**

Le Maire,


Bruno BIDOYEN

